

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: NET'LUC G-Spéciales Graffitis
1. 1. 1. Contient:
 - lactate d'éthyle [1]; (S)-2-hydroxypropionate d'éthyle [2]; (S)-lactate d'éthyle [2]
 - Alccol gras C9-C11
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

SOLVANT DE NETTOYAGE DE GRAFFITI

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

GAD - SAINT LUC

306, avenue Joliot Curie

30931 NÎMES - FRANCE

Tel. : +33 (0)4 66 62 76 21 - Fax : +33 (0)4 66 62 76 10

e-mail : contact@peintures-saint-luc.com - Internet : www.peintures-saint-luc.com
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

306, avenue Joliot Curie

30931 NÎMES - FRANCE

Tel. : +33 (0)4 66 62 76 21 - Fax : +33 (0)4 66 62 76 10

e-mail : contact@peintures-saint-luc.com - Internet : www.peintures-saint-luc.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence:

FRANCE : INRS : 01 45 42 59 59

B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
 - * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
 - * Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 

- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
 - lactate d'éthyle [1]; (S)-2-hydroxypropionate d'éthyle [2]; (S)-lactate d'éthyle [2]
 - Alccol gras C9-C11
2. 2. 3. Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
2. 2. 4. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 5. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P370 En cas d'incendie:

P378 Utiliser poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone pour l'extinction.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NET'LUC G-Spéciales Graffitis

Version:2

Date de révision:22/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 6. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	<ul style="list-style-type: none">• agents tensioactifs anioniques• < 5 %
2. 4. Dangers principaux:	Inflammable.
2. 5. Autres dangers:	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	SOLVANT DE NETTOYAGE DE GRAFFITI
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• lactate d'éthyle [1]; (S)-2-hydroxypropionate d'éthyle [2]; (S)-lactate d'éthyle [2]- N° Id: 607-129-00-7 - N° CE: 202-598-0 - N° CAS: 97-64-3- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 15 < C <= 20- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226* SGH07 * STOT un. 3 - H335* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318 • Alcool gras C9-C11- N° CAS: 68439-46-3- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318* Tox. aq. aiguë 2 - H401(*)

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire. Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau ou du lait, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. En cas de malaise consulter un médecin.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NET'LUC G-Spéciales Graffitis

Version:2

Date de révision:22/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 2. 4. Ingestion:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Montrer l'étiquette au médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés. dioxyde de carbone (CO2) mousse sable
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Assurer une ventilation adéquate. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Éliminer comme déchet chimique.
6. 4. Référence à d'autres sections:	/

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Maintenir les emballages bien fermés. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	/
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans l'emballage d'origine.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NET'LUC G-Spéciales Graffitis

Version:2

Date de révision:22/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

éloigner:

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: rien

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): /

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Donnée non disponible.

8. 1. 2. Index biologique: Non déterminé.

8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique: /

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
Ne pas inhaler les vapeurs.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle.
gants résistants aux solvants:EN 374.

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs.
tablier résistant aux produits chimiques

8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de protection
lunettes de sécurité avec protections latérales

8. 2. 5. Protection individuelle: /

8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): /

8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

8. 5. Information(s) supplémentaire(s): /

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide visqueux

9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: Non applicable.

9. 1. 5. Réserve alcaline/acide: /

9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition: 95°C

9. 1. 7. Point / intervalle de fusion: -15°C

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NET'LUC G-Spéciales Graffitis

Version:2

Date de révision:22/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 8. Point d'éclair:	55°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammabilité:	400°C
9. 1. 10. Température de décomposition:	Non déterminé.
9. 1. 11. Limites d'explosivité:	Inférieure: 1,0 Vol % Supérieure: 17,0 Vol %
9. 1. 12. Inflammabilité (solide, gaz):	non concerné
9. 1. 13. Propriété(s) comburante(s):	/
9. 1. 14. Pression de vapeur:	2 hPa
9. 1. 15. Densité gazeuse:	Non déterminé.
9. 1. 16. Densité relative (eau = 1):	1.03
9. 1. 17. Masse volumique apparente:	1.03 g/cm ³
9. 1. 18. Viscosité:	< 100 Cps
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	Non
9. 2. 2. Liposolubilité:	partiellement soluble
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	/
9. 2. 5. Vitesse d'évaporation:	Non déterminée
9. 2. 6. Conductivité électrique:	/
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	non
10. 4. Conditions à éviter:	Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer. Éviter les températures supérieures à 50°C
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	La combustion produit des gaz dangereux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation modérée des yeux
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NET'LUC G-Spéciales Graffitis

Version:2

Date de révision:22/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 3. Sensibilisation:	Na pas d'effet sensibilisant.
11. 4. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Ce produit n'est pas considéré comme pouvant entrainer des effets graves pour la santé en cas d'exposition répétée
11. 6. Effet(s) spécifique(s):	/
11. 7. Information(s) supplémentaire(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	/
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Biodégradabilité: >90%
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	/
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Autres effets néfastes:	/
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	Non déterminé.
12. 6. 2. Toxicité bactériologique:	Non déterminé
12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Non déterminé.
12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non déterminé.
12. 8. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12. 9. Information(s) supplémentaire(s):	/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: Consulter les autorités régionales
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	Le produit non utilisé ne doit pas être mis dans les déchets ménagers.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	/
14. 2. Numéro ONU:	1993
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (LACTATE D'ETHYLE) LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (ETHYL LACTATE)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NET'LUC G-Spéciales Graffitis

Version:2

Date de révision:22/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 4. Code danger:	30
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	F1 274 601 640E
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels:	(D/E)
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	No
14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-E
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Autre(s) information(s):	IMDG Limited quantities (LQ) 5L · Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml ADR · Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport 3 · Code de restriction en tunnels D/E

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Maladies professionnelles :
N° 84:Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel. |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Une évaluation de risque chimique a été faite pour certains des composants de ce produit : |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NET'LUC G-Spéciales Graffitis

Version:2

Date de révision:22/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
Réglementation relative aux installations classées :
- ICPE : 2564 : Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces quelconques par des procédés utilisant des liquides Organo-halogénés ou des solvants organiques
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
16. 3. Avis ou remarques importantes: L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 4. Restrictions: ANNEXE I
Non applicable.
(CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Limitation conditions: 3
16. 5. Recommandation(s): /
16. 6. Références et / ou bibliographie: Acronymes et abréviations
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association.
CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP
PBT : Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioaccumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donné.
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donné
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
tPtB = Très persistant et très bioaccumulable
16. 7. Conseils relatifs à la formation: Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s): /
16. 9. Historique:
16. 9. 1. Date de la première édition: 26/03/2018

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NET'LUC G-Spéciales Graffitis

Version:2

Date de révision:22/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 9. 2. Date de la révision précédente:	26/03/2018
16. 9. 3. Date de révision:	22/04/2020
16. 9. 4. Version:	2
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°:	Révision
16. 10. Réalisé par:	sds+ Sofw are